



reportée à une séance ultérieure et une soirée d'information sera organisée pour expliquer ces modifications. Ils quittent.

## **RAPPORTS**

### **Mairesse – Marie-Ève Breton**

Rien à signaler.

### **Environnement et Culture (Nicole Bouchard)**

Rien à signaler.

### **Développement local, régional et touristique (Normand Roy)**

Rien à signaler.

### **Église (Normand Roy)**

Rien à signaler.

### **Réseau routier (Benoit Lavoie)**

Rien à signaler.

### **Famille et aînés (Anick-Nadia Gauthier Arbour)**

Rencontre du comité de développement local des Trois Villages le 11 juin dernier. Une mise à jour du plan de développement des Trois villages a été faite. Il est question aussi de l'idée (à développer) d'un rallye automobile.

### **Sécurité civile et publique (Anick-Nadia Gauthier Arbour)**

Rien à signaler.

### **Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)**

Rencontre de la Régie intermunicipale des déchets le 10 juin, où il est question entre autres des développements de l'usine de traitement des eaux.

### **Loisirs (Caroline Lemire)**

Il serait intéressant de trouver un food-truck pour l'été pour accommoder les cyclistes de Circuits Frontières et du même coup les citoyens de la Municipalité.

## **DÉCISIONS**

### **Dépôt des rapports annuels sur la gestion contractuelle 2018 et 2019**

Les rapports annuels sur la gestion contractuelle à la Municipalité d'East Hereford pour les années 2018 et 2019 sont déposés au conseil.

### **20-07-107 Droits acquis – atelier de réparation au 67, rte 253**

**ATTENDU** que la propriétaire du 67, route 253 (lot 5 486 397) a fait une demande de reconstruction d'un bâtiment (garage) utilisé comme atelier de réparation automobile;

**ATTENDU** que la demande a été déposée suite au dépôt de l'avis de motion

concernant la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable qui modifie les usages autorisés, dont celui de commerce et services reliés aux véhicules moteurs;

**ATTENDU** que la propriétaire utilisait déjà le garage actuellement sur l'immeuble pour des fins de réparation de véhicules;

**ATTENDU** que cet usage respectait la réglementation en vigueur avant le dépôt de l'avis de motion ayant pour effet de retirer l'usage commerce et services reliés aux véhicules moteurs;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Normand Roy  
**APPUYÉE** par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

**IL EST RÉSOLU** de reconnaître un droit d'utilisation à des fins de commerce et services reliés aux véhicules moteurs, plus spécifique à la classe reliée à l'entretien et la réparation de véhicules, à l'immeuble situé au 67, route 253 (lot 5 486 397). Si cet usage devait être abandonné, cessé ou interrompu pour un période de 12 mois consécutif, l'utilisation devra être conforme aux usages permis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20-07-108 Demande à la mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) d'inclure Forêt Hereford à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance de la Municipalité**

**ATTENDU** que la demande adressée par Forêt Hereford afin de pouvoir adhérer à la police d'assurance de la Municipalité;

**ATTENDU** que la Municipalité considère opportun de soutenir des projets et offres de services en matière d'éducation et de loisirs tel que ceux de Forêt Hereford et que la municipalité peut accorder à un OBNL une aide dans ces domaines de compétences;

**ATTENDU** que la Municipalité peut permettre d'étendre ses couvertures d'assurances à certains biens immeubles appartenant à des organismes à but non lucratif sous certaines conditions;

**ATTENDU** que le dossier d'information exigé par la Mutuelle des municipalités du Québec a été soumis à des fins d'évaluation et que celui-ci est toujours sous étude;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Nicole Bouchard  
**APPUYÉE** par la conseillère Caroline Lemire

**IL EST RÉSOLU** d'accepter d'inclure Forêt Hereford à titre d'assuré additionnel au contrat d'assurance dommages – bâtiments de la municipalité, et ce, afin que les bâtiments de Forêt Hereford situé sur le territoire de la municipalité soient couverts par l'assurance de la municipalité sous réserve des conditions suivantes;

- Que le conseil d'administration de Forêt Hereford confirme à la Municipalité son acceptation des conditions et clauses régissant la couverture d'assurance bâtiments leur ayant été offerte par la MMQ;
- Que le conseil d'administration de Forêt Hereford s'engage à assumer la prime d'assurance exigée par la MMQ;
- Que le conseil d'administration de Forêt Hereford s'engage à mettre en œuvre toute recommandation ou exigence pouvant être formulée par l'assureur;

- Que la MMQ reconnaisse Forêt Hereford comme organisme admissible et accepte d'inclure Forêt Hereford à titre d'assuré additionnel au contrat d'assurance dommages aux bâtiments

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **20-07-109 Voirie – suivi des travaux**

**ATTENDU** que de nouveaux ponceaux à changer sur le chemin du 9<sup>e</sup> rang et de nouveaux fossés à profiler sur le chemin Cunnington et le chemin Beloin ont été identifiés;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour  
**APPUYÉE** par le conseiller Benoit Lavoie

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le secrétaire-trésorier à s'acquitter de ces travaux jusqu'à concurrence de 10 000\$. Ces travaux seront financés par le Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **20-07-110 Adoption du plan de sécurité civile – mise à jour complétée pour la Municipalité d'East Hereford**

**ATTENDU** que la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

**ATTENDU** que le conseil municipal d'East Hereford désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

**ATTENDU** que le plan de sécurité civile d'East Hereford a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile* ;

**ATTENDU** qu'il est prévu que le plan soit mis à jour et révisé périodiquement et que le comité a procédé à la *révision* complète du plan en 2018 ;

**ATTENDU** qu'une mise à jour du plan pour la Municipalité d'East Hereford a été produite et transmise en juin 2020 aux détenteurs prévus et que de nouveaux fascicules opérationnels ont été produits et distribués aux membres de l'OMSC ;

#### **POUR CES MOTIFS**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour  
**APPUYÉE** par le conseiller Benoit Lavoie

#### **IL EST RÉSOLU**

- 1) d'adopter le plan de sécurité civile *révisé* de la municipalité d'East Hereford.
- 2) de distribuer le nouveau plan révisé ou extraits du plan aux destinataires prévus.
- 3) que copie de la résolution soit acheminée à madame Catherine Otis, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Adoption du règlement numéro 284-20 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Point reporté

**Adoption du règlement 285-20 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 194-08 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook**

Point reporté

**Adoption du règlement 286-20 modifiant le règlement de zonage numéro 195-08 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook**

Point reporté

**Adoption du règlement 287-20 modifiant le règlement de lotissement numéro 196-08 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook**

Point reporté

**Adoption du règlement 288-20 modifiant le règlement de construction numéro 197-08 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook**

Point reporté

**Adoption du règlement 289-20 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 198-08 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook**

Point reporté

**Adoption du règlement 290-20 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 226-12 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook**

Point reporté

**20-07-111 Avis de motion**

La conseillère Nicole Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée sera présenté pour adoption un règlement relatif à l'utilisation du domaine public.

**20-07-112 Projet de règlement 291-20 relatif à l'occupation du domaine public**

ATTENDU que présentation du projet de règlement a été faite par le secrétaire-trésorier;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Nicole Bouchard  
**APPUYÉE** par la conseillère Linda McDuff

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement numéro 291-20 intitulé :  
« Règlement 291-20 relatif à l'occupation du domaine public »;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20-07-113 Don annuel Fondation du CHUS**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Nicole Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller Normand Roy

**IL EST RÉSOLU**

- 1) que la municipalité contribue à la campagne de financement de la fondation du CHUS pour un montant de 100.00\$;
- 2) d'engager le crédit de 100.00\$ pour cette campagne de financement, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Soumission entretien et déneigement des chemins d'hiver 2020-2023**

Point reporté

**20-07-114 Nomination d'un représentant et d'un substitut au comité consultatif municipal de la MRC de Coaticook**

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec confie aux MRC la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques, d'ici le 16 juin 2022;

**ATTENDU** La MRC de Coaticook s'est jointe aux six autres de l'Estrie afin de réaliser conjointement les trois premières étapes de l'élaboration du PRMHH. Les dernières étapes relatives au choix de conservation et à la stratégie de mise en œuvre seront réalisées par chacune des MRC;

**ATTENDU** que la MRC souhaite former un comité composé de représentants municipaux (élus ou administratifs) intéressés par le dossier du PRMHH;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Benoit Lavoie  
**APPUYÉE** par la conseillère Caroline Lemire

**IL EST RÉSOLU** de nommer la conseillère Linda McDuff à titre de représentante de la Municipalité d'East Hereford et la conseillère Nicole Bouchard à titre de remplaçante pour le comité consultatif municipal de la MRC de Coaticook.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20-07-115 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le jeudi 3 décembre 2020 – extrait de l’État**

**ATTENDU** que conformément à l’article 1022 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et l’article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, un état des propriétés pour lesquelles des taxes sont impayées à la municipalité ;

**ATTENDU** que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui au plus tard lors de sa séance de juillet ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Nicole Bouchard  
**APPUYÉE** par la conseillère Linda McDuff

**IL EST RÉSOLU**

- 1) D’approuver la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de transmettre cette liste à la MRC de Coaticook afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi ;
- 2) D’autoriser le secrétaire-trésorier à exclure du processus tout immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2020 auront été payées au complet avant la transmission de l’extrait de cet état au bureau de la MRC de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles ;
- 3) D’autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l’enchère, l’immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2019 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes de l’année courante (2020) aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l’extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l’égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

**20-07-116 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le jeudi 3 décembre 2020 – autorisation au secrétaire-trésorier**

**ATTENDU** que conformément à l’article 1038 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

**ATTENDU** que conformément à l’article 1039 du *Code municipal du Québec* et 537 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d’évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Normand Roy  
**APPUYÉE** par la conseillère Anick-Nadia Gauthier-Arbour

**IL EST RÉSOLU**

- 1) D’autoriser le secrétaire-trésorier ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité d’East Hereford, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d’un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l’objet de la vente à l’enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 3 décembre 2020;
- 2) D’autoriser le secrétaire-trésorier à signer, au nom de la

Municipalité d'East Hereford, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudé;

- 3) D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- 4) D'autoriser le secrétaire-trésorier à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées, et ce sujet à la vente à l'enchère.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **CORRESPONDANCE**

#### **20-07-117 Correspondance aux archives**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Linda McDuff  
**APPUYÉE** par le conseiller Benoit Lavoie

**IL EST RÉSOLU** que la correspondance présentée par le secrétaire-trésorier soit conservée aux archives municipales, suivant les règles prévues au calendrier de conservation en vigueur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **FINANCES**

#### **20-07-118 Rapport financier au 30 juin 2020**

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 30 juin 2020;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Linda McDuff  
**APPUYÉE** par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

**IL EST RÉSOLU** que ce conseil en accepte le dépôt.

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Solde de départ	365 251.02	20 254.18
Déboursés de juin	18 632.15	
Revenus de juin	54 435.88	2.47
Chèques en circulation	23 016.48	
Solde à la Caisse	401 054.75	
Solde réel	378 002.27	20 256.67

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **20-07-119 Présentation des comptes au 2 juillet 2020**

Ayant tous pris connaissance des comptes payés et à payer au 2 juillet 2020;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Nicole Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller Normand Roy



**IL EST RÉSOLU** que ce conseil approuve les dépenses présentées par le secrétaire-trésorier et en autorise le paiement pour un montant total de 40 001.03\$ et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune d'elle, sous réserve des crédits disponibles. De plus, le conseil entérine la liste des paiement émis en juin 2020, pour un montant total de 21 592.77\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DISPOSITIONS FINALES**

**20-07-120 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Normand Roy  
**APPUYÉE** par la conseillère Linda McDuff

**IL EST RÉSOLU**  
que la séance ordinaire soit levée à 21H00.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Marie-Ève Breton, mairesse

\_\_\_\_\_  
François Lessard, sec.-trésorier

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_